

B I L L .

[Tel que passé par le Conseil Législatif.]

Acte pour consolider et amender les divers Actes relatifs à la Compagnie du Chemin de Fer des Rivières Niagara et Détroit, passés avant et depuis la fusion des Compagnies qui composent cette Compagnie.

ATTENDU que la compagnie du chemin de fer des rivières Niagara et Détroit a demandé que les différents actes relatifs à l'incorporation de la dite compagnie soient amendés et consolidés, et qu'il est à propos d'accorder la demande de la dite compagnie : à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit :

1. Que les différents actes du parlement de cette province, ci-après mentionnés, savoir : acte passé dans les dixième et onzième années du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, intitulé : *Acte pour incorporer la compagnie de chemin à rails et du havre de Woodstock et du lac Erié* ; aussi l'acte passé dans la seizième année du règne de Sa dite Majesté, intitulé : *Acte pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer et du havre de Woodstock et du lac Erié* ; aussi l'acte passé dans la dix-huitième année du règne de Sa dite Majesté, intitulé : *Acte pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer et du havre de Woodstock et du lac Erié* ; aussi l'acte passé dans l'année mentionnée en dernier lieu, du règne de sa dite Majesté, intitulé : *Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'Amherstburgh et St. Thomas* ; aussi l'acte passé dans la dix-neuvième année du règne de sa dite Majesté, intitulé : *Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer et du havre de Woodstock et du lac Erié* ; aussi l'acte passé dans l'année mentionnée en dernier lieu du règne de sa dite Majesté, intitulé : *Acte pour amender et étendre la charte de la compagnie du chemin de fer d'Amherstburgh et St. Thomas* ; aussi l'acte passé dans la vingt-deuxième année du règne de sa dite Majesté, intitulé : *Acte pour amender les chartes de la compagnie unie ci-devant appelée "La Compagnie du Grand Chemin de Fer du Sud Ouest," et pour changer son nom en celui de "La Compagnie du Chemin de Fer des Rivières Niagara et Détroit,"* ainsi que la cédule annexée à icelui, soient et ils sont par le présent abrogés.

2. George Macbeth, M. P. P., l'honorable Michael Hamilton Foley, M. P. P., l'honorable David Christie, M. C. L., Walker Powel, M. P. P., le shérif Colin Munro, Andrew Thompson, écuyer, John H. Cornell, écuyer, John G. Kolfage, écuyer, John McKay, écuyer, John Smith, écuyer, Thomas Rae, écuyer,